



Tutuelle père mais épouse toujours vivante

Par **mfrance89**, le **02/06/2018** à **18:35**

Bonjour,

Mon oncle âgé de 91 ans vient de rentrer en Ehpad maladie Alzheimer, son épouse de 81 ans est toujours vivante, et en possession de tous ses moyens physiques et et réside dans leur maison. C'est elle qui à toujours gérer.

Pour des raisons financières leur maison devra être mise en vente suite à la maladie de mon oncle.

Ils ont 4 fils;

Un des fils entame une procédure de tutelle pour son père, ses 3 frères ne sont pas d'accord et bien sûr ma tante de 81 ans non plus. Elle souhaite plutôt une habilitation familiale qu'elle exercerait vis-vis de son mari. Les 3 fils sont d'accord mais le 4ème, celui qui demande la tutelle n'est pas d'accord de peur qu'elle

" dilapide " l'argent de la vente de la maison.(c'est le terme qu'il a employé)

Il demanderait également la tutelle pour sa mère qui a toute sa tête !!!

A-t-il le droit de demander une tutelle alors que ses frères et l'épouse ne sont pas d'accord ?

De plus il demanderait à être le tuteur.

Merci

Cordialement

Par **fabrice58**, le **02/06/2018** à **18:49**

Ila le droit de deman,der ce qu'il veut, sans limiteq et comme c'est le juge des tutelles qui décide, il n'aura que ce à quoi il aura droit.

A lui et à sa fratrie de défendre leurs positions.

cdt